

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1548 rév. 3**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**GARAGE PHILIPPE PERE ET FILS  
2 RUE DU GENERAL LECLERC  
60690 MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS**

**SIREN : 418476354**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**  
*fulfils the requirements of the standard :*  
et aux règles d'application du Cofrac  
*and Cofrac rules of application*  
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.  
*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**METROLOGIE LEGALE / LEGAL METROLOGY**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-1548 rév. 3**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/03/2023**Date de fin de validité / *Expiry date* : **29/02/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Directrice de Section,  
*Section Director,*

Carole TOUSSAINT

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1548 Rév. 2.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1548 Rév. 2.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**ANNEXE TECHNIQUE****N° 3-1548 rév. 3**

Organisme d'inspection accrédité :

**GARAGE PHILIPPE PERE ET FILS  
2 RUE DU GENERAL LECLERC  
60690 MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS****PORTEE D'ACCREDITATION**Accréditation en vigueur :**18 - METROLOGIE LEGALE / 18.4 - Transport - Sécurité /**

18.4.1 - Prestations d'organisme agréé pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques #

<b>Code</b>	<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)</b>
18.4.1a	Inspection périodique des chronotachygraphes numériques installés sur tout type de véhicule sauf ceux à plus d'un essieu moteur permanent	Règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 7 juillet 2004 modifié relatif aux modalités de contrôle des chronotachygraphes numériques Circulaire n° 05.00.271.001.1 du 18 janvier 2005 d'application de l'arrêté du 7 juillet 2004 relatif au contrôle des chronotachygraphes numériques Procédure interne

## Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à  
GARAGE PHILIPPE PERE ET FILS**

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
GARAGE PHILIPPE PERE ET FILS	2 RUE DU GENERAL LECLERC 60690 MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS	Toutes activités

Date de prise d'effet : **01/03/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1548 Rév. 2.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr